



15ème législature

Question N° : 36848	De Mme Sandrine Josso (Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Dépistage de la BPCO	Analyse > Dépistage de la BPCO.
Question publiée au JO le : 02/03/2021 Réponse publiée au JO le : 11/05/2021 page : 4105 Date de signalement : 04/05/2021		

Texte de la question

Mme Sandrine Josso attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la politique de dépistage de la broncho pneumopathie chronique obstructive (BPCO). Cette maladie entraîne au moins 17 500 décès directs en France chaque année. Ces chiffres sont alarmants, tout à la fois supérieurs au nombre de victimes de la grippe et aux victimes des accidents de la route. Plus des deux tiers des patients atteints de BPCO ne sont pas diagnostiqués. Or la détection précoce de cette maladie qui évolue souvent de façon silencieuse est un enjeu majeur de santé publique, lié à l'environnement. 10 % des BPCO sont causées par la pollution. La spirométrie est l'examen qui permet de poser le diagnostic. Aussi, elle s'interroge aujourd'hui quant à la possibilité de rendre systématique la détection de la BPCO par les médecins généralistes, et souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette question de santé publique importante.

Texte de la réponse

La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie fréquente qui peut être dépistée par les médecins généralistes équipés d'un spiromètre et formés à son utilisation. La spirométrie a un rôle central pour le diagnostic de la BPCO. Plusieurs études ont montré la nécessité d'une formation appropriée des personnes réalisant la spirométrie ainsi qu'un contrôle qualité rigoureux pour obtenir des résultats de qualité. La consommation de tabac reste le principal facteur de risque de BPCO, bien loin devant d'autres facteurs de risque comme les expositions professionnelles à des toxiques ou à des irritants, les facteurs environnementaux ou les facteurs génétiques. La prévention de la BPCO repose principalement sur la lutte contre le tabagisme. Le rôle des professionnels de santé est capital pour questionner systématiquement leur patient sur leur consommation de tabac et sensibiliser les fumeurs aux risques liés à cette consommation comme le recommande la Haute autorité de santé (HAS) dans son guide sur le « parcours du patient BPCO [<https://www.ameli.fr/medecin/actualites/ameliorer-la-prise-en-charge-des-patients-ayant-une-bronchopneumopathie-chronique-obstructive>] » du 31 janvier 2020. Un questionnaire HAS est mis à disposition des professionnels pour repérer précocement les patients à risque de BPCO et les premiers symptômes de BPCO. Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le plan gouvernemental Priorité Prévention fait de la lutte contre le tabac une priorité de santé publique. Les mesures du programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 portent la volonté du Gouvernement de réduire de façon drastique le tabagisme. Ces mesures ont conduit à une baisse historique de la prévalence du tabagisme en France.